

Bordeaux, le 19 janvier 2016

Le recteur de l'académie de Bordeaux,  
Chancelier des universités d'Aquitaine

à

Pour attribution :

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
Des collèges, lycées, lycées professionnels et des EREA

S/c de Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie, Directeurs  
académiques des services de l'éducation nationale de la Dordogne, de  
la Gironde, des Landes, du Lot et Garonne et des Pyrénées-Atlantiques

Pour information :

Mesdames et Messieurs les IA-IPR  
Mesdames et Messieurs les IEN-ET-EG



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Rectorat**

**Pôle de l'organisation  
scolaire et universitaire**

**Direction des structures  
et des moyens**

bureau DSM 1  
Affaire suivie par  
Agnès BONHOMME

Téléphone  
05 57 57 87 25  
Télécopie  
05 57 57 35 14  
Mél

agnes.bonhomme@ac-bordeaux.fr

5, Rue Joseph de Carayon-Latour  
CS 81499  
33060 Bordeaux Cedex

**Objet : Postes Spécifiques Académiques (SPEA)- Postes à compétences  
requis. Mouvement et étiquetage. Rentrée scolaire 2016.**

### **1) Mouvement des postes spécifiques académiques**

Je vous informe de l'ouverture de la campagne des postes spécifiques académiques. Ces postes répondent à des besoins spécifiques et requièrent des compétences particulières. Ils sont donc pourvus indépendamment du barème de mutation.

De façon concomitante avec la campagne TRM qui se déroulera **du lundi 18 janvier au vendredi 12 février au plus tard, suivant les départements**, vous pouvez présenter des propositions de profilage, accompagnées de l'avis pédagogique de l'inspecteur de la discipline.

Les propositions de profilage retenues seront ensuite soumises à l'avis du Comité Technique Académique **prévu le 24 mars 2016**.

Cette campagne doit permettre un recensement exhaustif des postes spécifiques académiques occupés et vacants devant faire l'objet d'une publicité sur le serveur SIAM, mais également de certaines situations de fait existant dans les établissements qui, en cas de vacance d'un support non étiqueté, pourraient déstabiliser le fonctionnement pédagogique d'une formation.

Une **mesure technique de suppression des postes spécifiques académiques profilés pour les besoins de sections européennes en collège** sera effectuée à la rentrée 2016, en raison de la mise en œuvre de la réforme du collège. Cette mesure technique sera sans effet sur les personnels nommés sur ces postes.

Une attention particulière devra également être accordée cette année à l'examen des **postes spécifiques académiques dédiés aux sections européennes en lycée**, compte tenu de la vacance constatée de certains postes depuis 2 ou 3 rentrées.

### **2) Etiquetage des postes spécifiques**

Pour établir vos propositions, il vous appartient, à l'aide de l'annexe 1 («fiche synthétique « gestion des postes spécifiques académiques à compétences requises - typologie et calendrier ») ci-jointe, de :

✓ *proposer la suppression du profilage « spécifique académique » et du support.*

✓ *proposer la création d'un support avec un profilage «spécifique académique».*

✓ *proposer le profilage «spécifique académique» d'un poste ordinaire existant.*

✓ proposer la suppression d'un profilage «spécifique académique» existant, s'il n'a plus lieu d'être.

**NB** : Tout poste occupé à titre définitif par un personnel et dont le profil "spécifique" est acté ou supprimé conduit à une **mesure de carte scolaire** touchant le titulaire du poste.

Je vous rappelle que le profilage porte par principe sur la totalité du poste.

**Dans l'hypothèse d'une demande de création, lors de la remontée de votre TRM, vous devez solliciter l'accord du DASEN-DSDEN pour la création de ce nouveau support.**

**Dans tous les cas, vous devez prendre l'attache des corps d'inspection concernés pour établir votre proposition.**


Le profilage d'un poste implique l'existence de la ressource humaine au sein du personnel titulaire au niveau académique, possédant les compétences requises ou susceptible de les acquérir.

### **3) Procédure et calendrier**

Je vous rappelle la mise en ligne sur le site de l'académie sous « **intranet / Rentrée 2016 / Moyens enseignants / postes spécifiques : mouvement académique** » d'un document intitulé Postes Spécifiques - mouvement académique vous permettant de consulter les postes spécifiques occupés et vacants de votre établissement, de contrôler l'exactitude de ce recensement et de signaler tout élément nouveau concernant ces supports (exemple : vacance connue du support, mais non encore déclarée, ..)

Afin de permettre l'actualisation de l'étiquetage dans les délais impartis, je vous prie de bien vouloir faire parvenir à la Direction des Structures et Moyens ([ce.dsm@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.dsm@ac-bordeaux.fr) ou [agnes.bonhomme@ac-bordeaux.fr](mailto:agnes.bonhomme@ac-bordeaux.fr)) les demandes de modification **pour le vendredi 12 février 2016**, délai de rigueur, sur l'annexe 2 : imprimé «Postes spécifiques académiques - demande de profilage» mis à votre disposition, **après avis du CA de l'EPLÉ.**

Pour le Recteur  
et par délégation  
La Secrétaire Générale  
de l'Académie



Michèle JOLIAT

**P.J :**

Annexe 1 : Fiche synthétique « Gestion des postes spécifiques académiques » - Typologie et calendrier.

Annexe 2 : Imprimé « Postes spécifiques académiques - demande de profilage ».